



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 15 MARS 2021

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
CS 90099  
06273 VILLENEUVE-LOUBET  
CEDEX

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE DE LA GESTION  
DES CARRIERES  
AFFAIRE SUIVIE PAR :  
AUDREY MAZZOLA

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 21 16 23

PORTANT FIN DE FONCTIONS DE CHEF DE CENTRE

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de justice administrative,

*VU* la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

*VU* la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

*VU* la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

*VU* la délibération n° 18-48 du 18 décembre 2018 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nouvelle organisation - aménagements du SDIS des Alpes-Maritimes,

*VU* la délibération n° 19-51 du 19 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nouvelle organisation du SDIS – ajustement des organigrammes,

*VU* l'arrêté n° 08-6637 du 23 octobre 2008 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur Olivier HEUSE dans les fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Vallauris, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008,

*SUR* proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRE TENT

### ARTICLE PREMIER :

**Il est mis fin aux fonctions de monsieur Olivier HEUSE** (matricule : 4549), né le 19 avril 1962 à Verviers (Belgique), capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité **de chef du centre d'incendie et de secours de Vallauris, compagnie d'Antibes**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**

**Le préfet des Alpes-Maritimes**



**Charles-Ange GINESY**  
Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,  
Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes

*Pour le préfet,*  
**Le Secrétaire Général**  
SG 4522



**Philippe LOOS**